

# Traitement des déchets inertes du BTP

Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC) par le Conseil régional, les installations de traitement des déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics ont été enquêtées.

## ■ Périmètre

Les activités du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics produisent différents types de déchets : des déchets non dangereux, non inertes et inertes, ainsi que des déchets dangereux. Les déchets inertes représentent plus de 97 % des tonnages identifiés au cours de notre enquête. Les flux peuvent être uniquement constitués d'inertes (terres par exemple). Quand les déchets inertes sont en mélange, ils sont essentiellement minéraux avec une faible proportion de déchets non dangereux non inertes. Il s'agit par exemple de bétons de démolition non pollués, de pierres, de briques et de verre du bâtiment. Ce sont ces tonnages qui seront présentés ci-après.

Les deux activités, de Bâtiment et de Travaux Publics, génèrent des déchets d'origines et caractéristiques différentes :

- ➔ Le Bâtiment produit majoritairement des **gravats en mélange** (céramique, béton, tuiles...) ou du béton démolé (provenant de la déconstruction de murs des bâtiments par exemple) et des terres d'excavation (pour les fondations et parking d'immeubles).
- ➔ Les déchets inertes issus des activités des Travaux Publics sont principalement des terres d'excavation, mais également des **graves et matériaux rocheux de chaussées, ainsi que des déchets d'enrobés/matériaux bitumineux** (sans goudron), à hauteur de 15 millions de tonnes par an.

## ■ Activités de prétraitement - massification et/ou de tri

Environ **3 200 000 de tonnes de déchets inertes** issues du Bâtiment et des Travaux Publics sont accueillies sur une première installation de massification et/ou de tri avant d'être orientées vers un traitement final (recyclage, valorisation ou élimination).

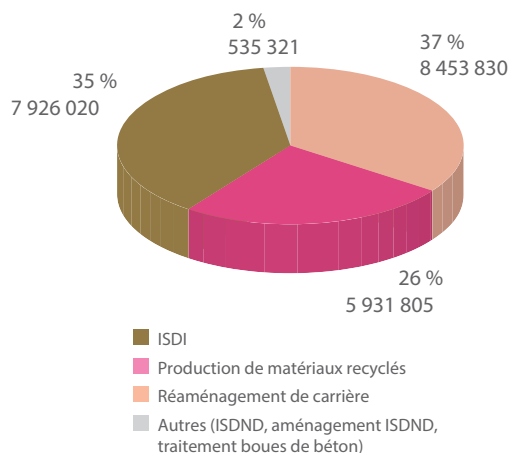
**23 millions de tonnes de déchets inertes issues du BTP traitées en 2010, en Île-de-France**

Le groupe de travail mis en place par le Conseil régional, dans le cadre du PREDEC, a retenu la typologie d'installations suivante :

- ➔ Déchèteries publiques réservées aux particuliers ;
- ➔ Déchèteries publiques accueillant les professionnels ;
- ➔ Déchèteries professionnelles ;
- ➔ Point d'apport sur plateforme d'approvisionnement en matériaux (points de vente de matériel de chantiers) ;
- ➔ Point d'apport sur plateforme fluviale de traitement/vente de matériaux ;
- ➔ Plateformes de transit des inertes (terres...) ;
- ➔ Les centres de tri/transit de déchets de chantiers sont des plateformes, destinées à **regrouper provisoirement les déchets** pouvant faire l'objet d'un tri complémentaire avant d'être orientés vers des filières de traitement adaptées. Les prestataires qui exploitent ces installations assurent généralement la collecte des déchets et la mise à disposition du matériel nécessaire (bennes, containers, etc...). Ont été recensées les installations de tri/regroupement/transit accueillant à minima des déchets de chantiers.

## ■ Activités de traitements finaux

**22 850 000 tonnes de déchets inertes traitées en 2010 en Île-de-France**



### Avertissement :

Les données présentées ici sont basées sur la déclaration des tonnages reçus par les exploitants d'installations de traitement des déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics en 2010. Ces chiffres sont des ordres de grandeur qui sont consolidés dans le cadre de la procédure d'élaboration du PREDEC. Les chiffres n'incluent pas les tonnages inconnus mais probablement non négligeables utilisés en aménagement et de chantiers à chantiers.

## 463 installations accueillant des déchets inertes

Environ **23 000 000 de tonnes de déchets inertes** issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics sont traitées par les installations franciliennes (hors centre de tri/transit), selon la répartition suivante :

### ■ Le recyclage

Les déchets inertes peuvent être concassés et/ou traités aux liants ou à la chaux, en vue d'être recyclés. Ce traitement permet au déchet d'obtenir à nouveau le statut de produit et d'être vendu.

Le **recyclage** des déchets, à travers la **production de matériaux recyclés** (granulats recyclés, agrégats d'enrobés, terres traitées, etc.) représente **5 900 000 tonnes** de déchets inertes transformées pour être vendues comme produits secondaires.

### ■ La valorisation par le réaménagement de carrière

Les carrières sont des installations classées dont la réglementation spécifique (arrêté ministériel du 22 septembre 1994) impose une remise en état du site à la fin de l'exploitation. Ce réaménagement peut se traduire par un remblayage, et l'utilisation de matériaux inertes issus du terrassement est alors parfois possible. Cette opération représente l'exutoire le plus important pour les déchets inertes avec près de **8 500 000 tonnes** de déchets inertes valorisés dans les carrières franciliennes en 2010.

### ■ L'élimination

Lorsque les déchets inertes ne sont pas recyclés ou valorisés, ils sont **éliminés** au sein **d'installations de stockage**. Les déchets inertes franciliens sont majoritairement accueillis au sein des I.S.D.I (Installation de Stockage de Déchets Inertes) qui sont soumises à autorisation préfectorale (article L541-30-1 du Code de l'environnement). **7 900 000 tonnes** de déchets inertes issues du BTP sont envoyées en installations d'élimination.

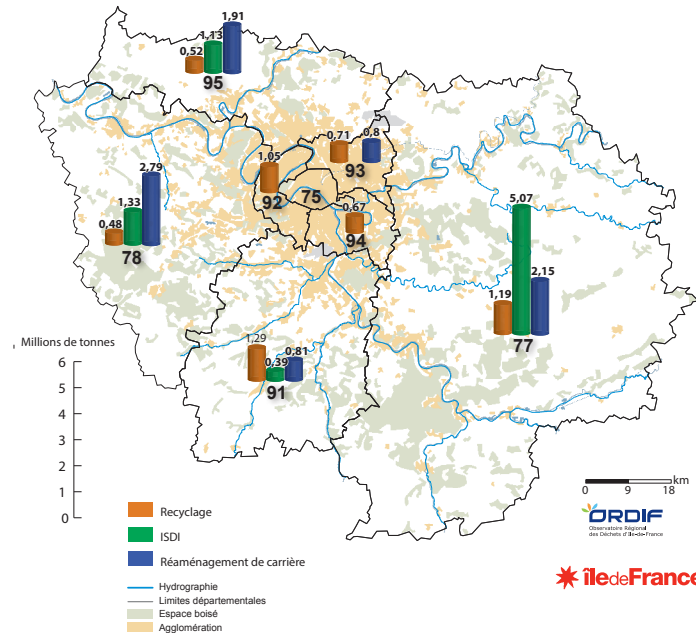
### ■ Les déchets qui quittent la région Île-de-France

Certains déchets franciliens sont accueillis sur une première installation francilienne (Point d'apport volontaire, tri, regroupement, etc.) avant d'être orientés vers une installation de traitement hors de la région Île-de-France. C'est le cas de **1,5 millions de tonnes de déchets inertes** qui, après une phase de transit, sont clairement identifiées comme orientées en dehors de l'Île-de-France vers du réaménagement de carrière, des installations de recyclage, ou des installations de stockage ou de regroupement.

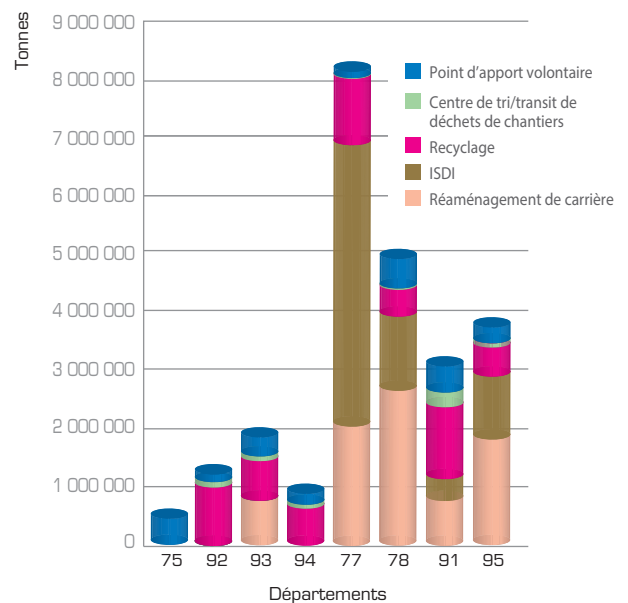
## ■ La répartition des installations

La répartition départementale des tonnages reçus sur les installations franciliennes (incluant les centres de regroupement) permet d'illustrer la répartition différenciée des installations. Ainsi, les installations de collecte-tri-regroupement et recyclage sont présentes sur l'ensemble du territoire alors que les installations de stockage sont quasi exclusivement situées en grande couronne (et pour grande partie en Seine-et-Marne), et ce, du fait de la nature de leur activité. La répartition des carrières est quant à elle liée au gisement de matériaux existants en Île-de-France et concerne, hormis une carrière en Seine-Saint-Denis, seulement la grande couronne.

### Traitement des déchets inertes du BTP



### Répartition départementale des tonnages reçus sur les installations en 2010



Année de référence: 2010

Sources: Région Île-de-France, ORDIF, DRIEE, CETE, DDT